

# La lettre d'U4A 64 N° 98

### Il est urgent de hausser le niveau des luttes

Les rassemblements du 1<sup>er</sup> mai ont été honorables et dynamiques cette année dans notre département. Mais les quelques milliers de camarades qui ont défilé sous le soleil dans les rues de Pau, de Bayonne, d'Hendaye et de Mauléon, conscients de la nécessité de ne pas lever le pied face aux attaques permanentes, ordonnées, logiques et terribles de la droite, du patronat et du gouvernement, sans oublier le niveau européen, sont encore bien insuffisants pour parvenir à faire évoluer dans le sens favorable aux travailleurs le rapport de forces féroce qui nous est imposé.

C'est mieux, bien sûr, que nos camarades polonais qui, tragique aveuglement nationaliste et bigot, ont décidé de ne pas défiler ce 1<sup>er</sup> mai à Varsovie pour ne pas faire d'ombre à la cérémonie religieuse, commerciale et propagandiste de Rome qui rendit béat le prêtre catholique polonais Karol Wojtyla né à Wadowice en 1920 et parvenu au plus haut échelon de la hiérarchie de son corps.

On peut, à cette occasion, s'indigner une fois de plus de la pratique étrange de la laïcité d'Etat de notre gouvernement, puisque trois ministres dont le premier se sont permis de « représenter la France » à cette cérémonie religieuse. La France ne leur a rien demandé et se demande de plus en plus fort comment elle va pouvoir se débarrasser de ces représentants de la finance, du capital et de tout ce que notre société comporte de crapules réactionnaires et spéculatrices.

On peut aussi se demander, en se doutant un peu de la réponse, pourquoi la haute hiérarchie de ce culte religieux, formée de vieux croutons très souvent étroitement liés, partout dans le monde, aux milieux bancaires et industriels les plus acharnés à exploiter les travailleurs ou les peuples, a choisi le 1er mai pour sa petite fête.

Ceci simplement pour rappeler que la lutte sociale, et le travail syndical en particulier, ne peut pas connaître de répit : le gouvernement, bras régalien du patronat et des banques, déroule presque imperturbablement sa stratégie de destruction du modèle social de notre pays et sa lutte pour faire baisser les salaires.

\*\*\*

Au milieu de bien d'autres attaques, relevons aujourd'hui cette nouvelle « avancée » du programme patronal. Le rectorat de Bordeaux et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie d'Aquitaine ont signé une convention de coopération le 6 avril dernier. Elle confirme la volonté de démantèlement des enseignements professionnels et technologiques, l'obéissance aux objectifs de la stratégie de Lisbonne, du Consensus de Washington, de l'Organisation Mondiale du Commerce, du processus de Bologne, de la Commission Européenne, de la Banque Mondiale, de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, du rapport Thélot et autres zélés ministres et ministricules des divers gouvernements de notre pays, tous plus attachés les uns que les autres à ne pas défendre les intérêts de l'Ecole, des élèves et des salariés.

## Quelques textes officiels qui fondent la stratégie ministérielle de casse de notre service public :

- « La notion de réussite pour tous ne doit pas prêter à malentendu. Elle ne veut certainement pas dire que l'Ecole doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées. Ce serait à la fois une illusion pour les individus et une absurdité sociale, puisque les qualifications scolaires ne seraient plus associées, même vaguement, à la structure des emplois. » (Thélot)
- « Il faut maintenir la pression sur les entreprises pour qu'elles continuent à créer des matériels [éducatifs] de qualité. Il faut intervenir auprès des autorités nationales de l'Education afin que soient réactualisés les textes s'appliquant aux « pratiques commerciales » à la lumière de la multiplication des nouveaux media. » (Commission Européenne, 1998)
- « Le commerce des services éducatifs n'est pas devenu une excroissance accidentelle visant à enrichir l'éducation par l'échange international, mais il est devenu une part significative du commerce mondial des services. » (Forum de Washington, 2002)
- « Il faut transformer les diplômes en certifications modulaires transnationales, supprimer les barrières administratives à la mobilité. » (OMC, 1998)
- « Tous n'embrasseront pas une carrière dans le dynamique secteur de la nouvelle économie [de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde]. En fait, la plupart ne le feront pas, de sorte que les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin. » (OCDE, 2001)
- « Le savoir est devenu, dans nos sociétés en évolution rapide, un produit périssable. Ce que nous apprenons aujourd'hui sera dépassé, voire superflu demain. » (Mme Cresson, commissaire européen à l'éducation)
- « Pour quelles raisons ces compétences, somme toute assez classiques, se retrouvent-elles maintenant sur le devant de la scène ? C'est parce que les employeurs ont reconnu en elles des facteurs-clé de dynamisme et de flexibilité. Une force de travail dotée de ces compétences est à même de s'adapter continuellement à la demande et à des moyens de production en constante évolution. » (OCDE)

« Il se dégage dans toute l'Union [européenne] une tendance claire en faveur d'un enseignement et d'un apprentissage axés sur les compétences et d'une démarche fondée sur les acquis de l'apprentissage. Le cadre européen des compétences-clé a largement contribué à cette évolution. Dans certains pays, celui-ci a été au cœur de la réforme des politiques éducatives. » (Commission Européenne, 2009)

« La Table Ronde des Industriels regrette que l'administration de l'Ecole soit dominée par des contraintes bureaucratiques. Les pratiques administratives sont souvent trop rigides pour permettre aux établissements d'enseignement de s'adapter aux indispensables changements requis par le rapide développement des technologies modernes et les restructurations industrielles et tertiaires. » (Commission Européenne, 1986)

« Le développement des sources d'information et de connaissances différentes va entraîner un déclin rapide des établissements scolaires dans le domaine de l'information et du savoir. L'individualisation plus marquée des modes d'apprentissage, qui sont flexibles et induits par la demande, annonce le déclin consécutif du rôle des enseignants. » (OCDE, 1998)

« Les systèmes d'éducation traditionnels, dans lesquels l'enseignant est la seule source de savoir, sont mal adaptés pour préparer les gens à travailler dans une économie de la connaissance. Certaines des compétences qu'exige une telle société, travail en équipe, résolution de problèmes, motivation d'apprendre tout au long de la vie, ne peuvent être acquises dans un environnement d'apprentissage où les enseignants dictent des faits que les apprenants tâchent de mémoriser dans le seul but d'être capables de les restituer. Equiper les gens avec les outils dont ils auront besoin pour fonctionner dans l'économie de la connaissance, exige que l'on adopte un nouveau modèle pédagogique. Les professeurs et les formateurs doivent devenir des facilitateurs d'apprentissage plutôt que de transmettre des savoirs, et il faut accorder davantage d'importance à apprendre en faisant, travailler en équipe et penser créativement. » (La Banque Mondiale, 1992)

Et, enfin, une citation du rapport récent de la commission Reiffers de la Commission Européenne : « La résistance traditionnelle de l'enseignement public traditionnel devra être dépassée par l'utilisation de méthodes combinant l'encouragement, l'affirmation d'objectifs, l'orientation vers l'utilisateur et la concurrence, notamment celle du secteur privé.

#### La convention de coopération entre le rectorat et l'UIMM

« Les signataires de la présente convention souhaitent contribuer au développement de l'alternance comme moyen privilégié d'acquérir et d'améliorer une qualification professionnelle en liaison avec l'emploi. L'UIMM Aquitaine concourt à assurer au plan régional la mise en cohérence des actions de formation initiale et continue en fonction des besoins des entreprises des industries de la métallurgie. »

« Il s'agit de participer à l'émergence régionale de nouvelles compétences et disciplines répondant aux besoins de l'industrie dans le cadre de référentiels existant ou à venir. Pour y contribuer, l'UIMM Aquitaine communique au rectorat de l'académie de Bordeaux les fiches d'identification des qualifications créées dans le cadre de l'accord national du 12 juin 1987, sur les problèmes généraux de l'emploi dans les industries de la métallurgie. »

« L'UIMM participera à des actions d'éducation, aux choix d'orientation en collaboration avec les équipes éducatives. »

« L'UIMM intervient sur l'évolution de la carte scolaire en fonction des besoins, sur l'ensemble des formations préparées par la voie de l'apprentissage dans le ressort de l'académie. Des actions visant à améliorer la pédagogie pourront être entreprises en commun, notamment pour l'élaboration de documents et de méthodes pédagogiques. »

L'article 10 de la convention mérite une citation exhaustive :

#### « Article 10 : professeurs associés dans les établissements publics locaux d'enseignement

L'article L 932-2 du Code de l'Education prévoit le recrutement de professeurs associés contractuels. Dans ce cadre, l'UIMM Aquitaine et le Rectorat de l'Académie de Bordeaux recherchent les modalités permettant de développer la participation de professionnels à l'enseignement professionnel dispensé dans les établissements scolaires et universitaires.

Le Rectorat de Bordeaux s'engage à faciliter le recrutement de professionnels en qualité de professeurs associés, dans le cadre des dispositions réglementaires existantes et l'UIMM Aquitaine à faire connaître cette possibilité aux entreprises de son secteur. »

L'article 16 prévoit « la participation de l'UIMM Aquitaine à la formation des personnels enseignants de l'Education Nationale. »

#### « Article 20- Confidentialité

Les informations échangées entre partenaires pour la réalisation de la présente convention peuvent présenter un caractère confidentiel. Dès lors, l'utilisation de ces informations en dehors du cadre de la dite convention ne peut intervenir sans l'accord des parties signataires. »

\*\*\*

Cela confirme l'abandon complet de l'objectif pédagogique de l'enseignement public qui, s'il doit former des professionnels aptes à s'intégrer dans une économie locale, doit tout autant donner à chaque élève tous les moyens d'épanouissement personnel et tous les moyens scolaires de construire sa liberté et son avenir de citoyen actif et éclairé dans une société au développement de laquelle il participe démocratiquement.

Les menaces exprimées par la signature de cette convention sont dans la logique de la casse de l'enseignement professionnel, du passage au bac professionnel en trois ans, dans la logique de la casse engagée des STI, dans la logique du développement annoncé de l'apprentissage, dans la logique de l'abandon entre les mains du patronat de ces enseignements.

Notre courant de pensée, comme toutes les composantes de la FSU, doivent prendre la mesure du degré de démantèlement atteint par la stratégie gouvernementale, son lien avec les objectifs européens et patronaux. Il est plus que temps de construire, sur cette constatation et cette analyse, la stratégie unitaire massive qui pourra, seule, espérer enrayer ce désastre.

U&A FSU 64, le 1er mai 2011